

SEANCE DU 28 MARS 2014

Nombre de Conseillers	
- en exercice :	19
- présents :	19
- votants :	19

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LOGONNA-DAOULAS, dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Françoise PERON, Maire Sortant.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2014

Présents : Françoise PERON, Hervé BRIANT, Fabrice FERRE, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Françoise MALLEJAC, Goulven CADORET, Rose GUILLOU, Gérard QUEMENEUR, Josiane LE MOIGNE, Éric CARBONNIER, Marie-Joëlle BRETEL, Sylvie PETEAU, Gwénaél MARCHAND, Brigitte DENIEL, Tanguy LE BIHAN, Lisa BAIZEAU, Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT, Hervé GUYADER

Absents : aucun

Procurations : aucune

Secrétaire de séance : Tanguy LE BIHAN

Ordre du jour :

- Installation du Conseil Municipal
- Election du Maire
- Détermination du nombre des Adjointes
- Election des Adjointes

La séance est ouverte sous la présidence de Françoise PERON, Maire sortant qui, après l'appel nominal, donne lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et déclare installer Mesdames et Messieurs : Hervé BRIANT, Marie Line MAHE, Gilles CALVEZ, Rose GUILLOU, Gérard QUEMENEUR, Françoise MALLEJAC, Goulven CADORET, Josiane LE MOIGNE, Éric CARBONNIER, Marie-Joëlle BRETEL, Fabrice FERRE, Sylvie PETEAU, Gwénaél MARCHAND, Brigitte DENIEL, Tanguy LE BIHAN, Lisa BAIZEAU, Henri KEROUEDAN, Monique SALAÛN-LE BAUT, Hervé GUYADER, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Françoise PERON prononce sa dernière allocution de Maire. Elle revient sur les années passées dans l'Equipe Municipale, comme Adjointe de 1995 à 2001, puis comme Maire pendant treize ans. Elle retrace les évolutions en termes de démographie, d'aménagement et de développement économique de la Commune. Enfin, elle remercie tous ceux qui ont travaillé avec elle à la gestion des dossiers de la Commune et au développement de l'intercommunalité.

Françoise PERON quitte la table du Conseil et rejoint le public assemblé dans la Salle.

Monsieur Gwénaél MARCHAND, le plus âgé des membres du Conseil Municipal, prend ensuite la présidence de la séance et prononce à son tour une allocution. Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Monsieur Tanguy LE BIHAN.

ELECTION DU MAIRE **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Gwénaél MARCHAND, après avoir donné lecture des articles L2122-4, L2122-7, L2122-8 du Code Général des Collectivités (CGCT), a invité le Conseil à procéder à l'élection du Maire conformément aux dispositions prévues par les articles L 2122-4 L 2122-7 du CGCT.

Un seul candidat se déclare parmi les membres du Conseil nouvellement élu. Il s'agit d'Hervé BRIANT.

Deux assesseurs sont désignés pour procéder au dépouillement : Éric CARBONNIER et Fabrice FERRE.

Chaque Conseiller se rend successivement dans l'isoloir et dépose dans l'urne son bulletin de vote manuscrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux art L65 et L66 du Code Electoral.....	4
Restent pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Résultat obtenu :

Monsieur Hervé BRIANT : 15

Monsieur Hervé BRIANT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Il est ensuite procédé, sous la présidence d'Hervé BRIANT, à la détermination du nombre des Adjointes.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Hervé BRIANT donne lecture de l'art. L2122-2 du CGCT qui dispose :

« Les Conseillers Municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder trente pourcent de l'effectif légal du Conseil Municipal ».

Hervé BRIANT propose que 5 adjoints soient désignés.

Le Conseil, par 18 voix pour et 1 abstention (Henri KEROUEDAN), décide de fixer à cinq le nombre des Adjointes.

ELECTION DES ADJOINTS **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

L'élection des Adjointes se fait désormais au scrutin secret de liste bloquée avec parité, mais sans obligation d'alternance homme/femme dans l'ordre de la liste. Une seule liste est présentée. Elle se compose de la façon suivante :

-Premier Adjoint : Fabrice FERRE
-Deuxième Adjointe : Marie-Line MAHE
-Troisième Adjoint : Gilles CALVEZ
-Quatrième Adjointe : Françoise MALLEJAC
-Cinquième Adjoint : Goulven CADORET

Chaque Conseiller se rend successivement dans l'isoloir et dépose dans l'urne son bulletin de vote manuscrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote, effectué par les deux assesseurs, donne les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	19
A déduire : bulletins litigieux énumérés aux art L65 et L66 du Code Electoral.....	3
Restent pour le nombre de suffrages exprimés.....	16
Majorité absolue.....	9

Résultat obtenu :

Liste conduite par Fabrice FERRE : 16

La liste proposée ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, sont proclamés Adjointes au Maire et immédiatement installés :

-Premier Adjoint : Fabrice FERRE
-Deuxième Adjointe : Marie-Line MAHE
-Troisième Adjoint : Gilles CALVEZ
-Quatrième Adjointe : Françoise MALLEJAC
-Cinquième Adjoint : Goulven CADORET

A l'issue de ces délibérations, Hervé BRIANT prononce une allocution destinée aux Membres du Conseil, à la presse locale et au public réuni dans la Salle du Conseil Municipal. Il évoque les principes qui vont guider son action de Maire, en insistant sur les notions d'équipe, d'apaisement et de transparence.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire
Hervé BRIANT

Le Secrétaire de Séance
Tanguy LE BIHAN